

ARRETE TEMPORAIRE N° 2025-080
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

VU la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

VU la demande de Monsieur BRUCKER Damien de l'Eurométropole de Strasbourg du 26/06/2025,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement mixte en piste cyclable rue de Lauterbourg pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation et d'interdire le stationnement,

Arrête

Article 1: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

A partir du lundi 21 juillet 2025 jusqu'au 31 juillet 2025,

Giratoire M468/M301, rue de Lauterbourg,

Réglementation 4.03.02 : stationnement interdit au droit du chantier

Réglementation 3.02.05 : Voie à vitesse limitée à 30 km/h

Directives : Un empiètement sur la chaussée sera effectué sans affecter le trafic
L'accès au rond-point sera barré depuis la route de Strasbourg vers la rue de Lauterbourg, une déviation de la circulation sera mise en place par la rue du Chemin de Fer.

Article 2: Le stationnement est interdit et qualifié gênant sur la zone de chantier.

Article 3: La signalisation réglementaire sera mise en place par l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 4: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evénements et Manifestations à la CTS,
- M. BRUCKER Damien de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Aux archives à la Mairie.

Fait le 07 JUL. 2025

La Maire,
Michèle KANNENGIESER

